



REEMPLIR UNE DÉCLARATION PEUT VOUS ÊTRE AVANTAGEUX!

Nouveaux arrivants : Le saviez-vous?

Il y a des prestations et des crédits auxquels vous pourriez avoir droit si :

- Vous avez un numéro d'assurance sociale.
- Vous produisez votre déclaration de revenus chaque année même si vous n'avez aucun revenu. Nous utilisons les renseignements qui figurent sur votre déclaration pour calculer vos prestations et crédits du gouvernement fédéral et des programmes liés provinciaux et territoriaux.

1 Faites une demande de prestations et de crédits

Allocation canadienne pour enfants

Jusqu'à 6 400 \$ par année pour chaque enfant âgé de moins de 6 ans

Jusqu'à 5 400 \$ par année pour chaque enfant âgé de 6 à 17 ans

un montant supplémentaire de 2 730 \$ par année si votre enfant est admissible à la prestation pour enfants handicapés

Pour faire une demande, remplissez les deux formulaires ci-dessous et envoyez-les à l'ARC :

- **RC66, Demande de prestations canadiennes pour enfants**
- **RC66SCH, Statut au Canada et état des revenus**

Si vous avez un revenu faible ou modeste

Jusqu'à 552 \$ par année

Le crédit pour la TPS/TVH + 145 \$ par année pour chaque enfant

Pour faire une demande, remplissez les deux formulaires ci-dessous et envoyez-les à l'ARC :

- **RC151, Demande du crédit pour la TPS/TVH pour les particuliers qui deviennent résidents du Canada**

2 Produire votre déclaration de revenus et de prestations chaque année

Vous devez déclarer tout revenu gagné au Canada et à l'extérieur du Canada pour la partie de l'année où vous étiez résident du Canada. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter arc.gc.ca/nouveauxarrivants. Utilisez le formulaire de la province ou du territoire où vous viviez le 31 décembre (il vous faudra un autre formulaire si vous viviez au Québec. Veuillez consulter RevenuQuebec.ca/fr pour obtenir de plus amples renseignements).

Remplir le formulaire puis l'envoyer à l'Agence du revenu du Canada :

- Voir arc.gc.ca/Préparez-vous pour obtenir les renseignements qui vous aideront à produire votre déclaration en ligne.

OU

Envoyer votre formulaire rempli par la poste. Vous pouvez trouver l'adresse à arc.gc.ca/centresfiscaux

Avez-vous besoin d'aide pour remplir vos formulaires?



Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt

Il s'agit d'un programme gratuit dans le cadre duquel des bénévoles remplissent les déclarations de revenus et de prestations pour les particuliers qui ont un revenu modeste et une situation fiscale simple. Pour trouver un bénévole près de chez vous, veuillez consulter arc.gc.ca/benevole.

Autorisation d'un représentant

Vous pouvez accorder l'autorisation à un représentant (un membre de votre famille, un ami ou un comptable, par exemple) de traiter avec l'ARC en votre nom. Remplissez le formulaire T1013, Demander ou annuler l'autorisation d'un représentant, et envoyez-le à l'ARC. Vous trouverez ce formulaire au arc.gc.ca/formulaires.



Mon dossier et Dépôt direct

Si vous êtes inscrit à Mon dossier, vous pouvez vous inscrire au dépôt direct et faire déposer vos remboursements et autres paiements tels que l'allocation canadienne pour enfants directement dans votre compte bancaire.

Mon dossier vous aide à gérer en ligne votre situation fiscale facilement et rapidement. Pour en savoir plus ou pour vous inscrire, allez à arc.gc.ca/mondossier.

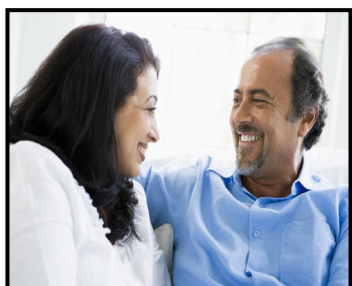


En ligne

Renseignements pour les nouveaux arrivants et pour obtenir des formulaires : arc.gc.ca/nouveauxarrivants

Renseignements pour les prestations et les crédits : arc.gc.ca/prestations

Renseignements sur les comptoirs de préparation gratuite des déclarations : arc.gc.ca/benevole



Par téléphone

Obtenir votre numéro d'assurance sociale : Service Canada 1-800-808-6352

Pour obtenir des renseignements sur les prestations : 1-800-387-1194

Pour toute autre question et obtenir des formulaires : 1-800-959-7383

